

**DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE METZ**

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NANCY**

**DECISION DE FERMETURE DEFINITIVE D'UN DEBIT DE TABAC**

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Metz

Vu l'article 568 du Code Général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 8 et 37,

Vu la délégation de signature du 15 décembre 2016 de M. Gérard SCHOEN, directeur interrégional, concernant le décret susvisé,

Considérant les courriers de démission de Mme Chantal POIROT des 4 et 14 novembre 2016 et mon courrier PAE MLS-CI 16-979 du 22 novembre 2016,

Considérant la résiliation du contrat de gérance la liant à l'Administration des douanes et droits indirects conformément à l'article 37-3° de décret 2010-720,

DECIDE

la fermeture définitive du débit de tabac N° 8800234M sis 554, route de Darney 88390 GIRANCOURT à la date du 22 janvier 2017.

A Nancy, le **16 MARS 2017**

pour le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Metz et par délégation,  
le directeur régional,

Pour le directeur régional et par  
délégation, le chef du PAE

*Christian LEBLANC*

*Philippe SALES*